



**CONVENTION DE TRANSPARENCE FINANCIERE
2023
ASSOCIATION « ORGANISATION CHALLENGE NATIONAL 2023 »**

ENTRE :

M. Fabien Trombert, maire de Morzine,
agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2023,
ci-après désigné « La commune »,

D'UNE PART,

ET :

M. Jean-Paul Vaudaine, président de l'association « Organisation Challenge National 2023 »
agissant en cette qualité et dûment habilité,
ci-après désigné « L'association »,

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit.

- PREAMBULE -

La présente convention a pour objet de se conformer à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière qui veut que dès lors que l'autorité administrative attribue une subvention qui dépasse le seuil de 23 000 €, une convention est à conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de formaliser le versement d'une subvention au profit de l'association « Organisation Challenge National 2023 » qui, comme son nom l'indique, a organisé sur le territoire communal – station d'Avoriaz - le challenge national des moniteurs des ESF 2023 du 17 au 22 avril 2023.

L'association a sollicité une subvention de la commune de Morzine à hauteur de 50 000 € pour pallier une partie des frais supplémentaires engagés (location de chapiteaux en raison des mauvaises conditions météorologiques) quant à l'organisation cet événement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE CETTE SUBVENTION

Après avoir pris connaissance du dossier financier justifiant cette aide exceptionnelle et, notamment, du compte d'exploitation certifié par la SAS SAREG, la subvention sera versée, en une seule fois, par virement administratif au compte correspondant au RIB fourni par l'association.

ARTICLE 3 : DISPOSITION COMPLEMENTAIRE

Cette subvention annuelle est unique puisque liée à l'organisation de ce challenge 2023.

Les deux parties aux présentes font élection de domicile à Morzine.

Fait à Morzine, le 28 juillet 2023.

**Pour la commune,
Fabien Trombert,
maire de Morzine.**



**Pour l'association,
Jean-Paul Vaudaine,
président de l'association
«Organisation Challenge Nationale 2023»**

